

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue par téléconférence ce 21^e jour d'avril 2020 à 19h00.

Présents par téléconférence et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Marc Poirier et Thomas Bates.

Le conseiller Dale Rathwell se joint à la téléconférence à 19h01.

La directrice générale France Bellefleur est présente par téléconférence.

Ordre du jour

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 18 février 2020

3.2 Séance extraordinaire du 5 mars 2020

3.3 Séance ordinaire du 17 mars 2020

3.4 Séance extraordinaire du 30 mars 2020

3.5 Séance extraordinaire du 2 avril 2020

4. Gestion financière et administrative

4.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2020

4.2 Lettre d'entente numéro 3 avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section 4852

5. Sécurité publique

5.1 Désignation d'un responsable pour l'application du règlement provincial « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* »

5.2 Contrôle routier permanent – Déploiement des ressources nécessaires

6. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

6.1 Demande d'appui – Fonds pour la large bande (CRTC) - Bell

7. Loisirs et culture

7.1 Demande d'aide financière – Loisirs Arundel – Année 2020

8. Rapport de la mairesse et des conseillers

9. Période de questions

10. Levée de la séance

1. Période de questions

2020-0058

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Dale Rathwell se joint à la téléconférence à 19h01.

3. Adoption des procès-verbaux

2020-0059

3.1 Séance ordinaire du 18 février 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-0060

3.2 Séance extraordinaire du 5 mars 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-0061

3.3 Séance ordinaire du 17 mars 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2020 avec la modification suivante :

Le second projet de règlement # 251 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à créer une nouvelle catégorie d'usage agricole pour la production de cannabis et à autoriser ce nouvel usage dans les

zones For-4 et For-5, joint à la résolution #2020-0038 - 3.1 Adoption – Second projet de règlement # 251 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à créer une nouvelle catégorie d’usage agricole pour la production de cannabis et à autoriser ce nouvel usage dans les zones For-4 et For-5, est modifié comme suit :

À l’article 4, le paragraphe suivant :

10) Une clôture d’une hauteur maximale de cinq (5) mètres doit ceinturer le périmètre du bâtiment de production de cannabis. Une bande boisée d’une profondeur minimale de cinq (5) mètres, contenant au moins deux (2) rangées de conifères plantés en quinconce doit être aménagée à l’extérieur du périmètre de toute clôture, de manière à ce que la clôture ne soit pas visible depuis le chemin public ou le chemin privé accessible au public ou d’une propriété avoisinante.

Est remplacé par le paragraphe suivant :

10) Toute clôture entourant le périmètre du bâtiment de production de cannabis ne doit pas être supérieure à cinq (5) mètres. Une bande boisée d’une profondeur minimale de cinq (5) mètres, contenant au moins deux (2) rangées de conifères plantés en quinconce doit être aménagée à l’extérieur du périmètre de toute clôture, de manière à ce que la clôture ne soit pas visible depuis le chemin public ou le chemin privé accessible au public ou d’une propriété avoisinante.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2020-0062

3.4 Séance extraordinaire du 30 mars 2020

PRENANT ACTE qu’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mars 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2020-0063

3.5 Séance extraordinaire du 2 avril 2020

PRENANT ACTE qu’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. Gestion financière et administrative

4.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

ADMQ* (formation)	86.23 \$
Apostrophe* (papeterie)	576.61 \$
Attaches Éthier inc*(pelle à neige)	13 063.43 \$
Bell Canada (fax)	92.96 \$
Brosseau, Jean*(frais de déplacement)	54.28 \$
Canadian Tire*(produits entretien)	295.94 \$
Carquest*(pièces)	812.64 \$
Centrale sécurité*(contrat alarme garage)	229.95 \$
Centre d'hygiène* (fourniture)	316.97 \$
La Coop Fermes de Nord* (fourniture)	39.07 \$
Distribution Hunpaco*(eau)	30.82 \$
Dubé Guyot*(services juridiques)	7 079.42 \$
Énergie Sonic* (diesel et sans plomb)	2 647.51 \$
Équipe Laurence (service de génie civil)	5 576.29 \$
Fournitures de bureau Denis* (fournitures bureau)	258.45 \$
FQM*(abonnement)	337.00 \$
Gilbert P. Miller & fils*(pierre)	254.06 \$
Groupe Yves Gagnon*(gants et masques)	59.65 \$
Hydro-Québec (électricité)	2 947.41 \$
Jones, Frances*(rotation livres)	69.50 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	177.04 \$
La Capitale (assurances groupe)	4 434.77 \$
Local 4852, SCFP	727.79 \$
Machinerie Forget*(pièces)	46.78 \$
Marc Marier (frais gardiennage chien)	150.00 \$
Matériaux McLaughlin*(ponceaux, pièces)	2 672.81 \$
Outils Tremblant* (location nacelle, cônes)	695.14 \$
Pièces d'auto P&B Gareau*(pièces)	880.53 \$
Plomberie Roger Labonté*(appel de service hdv)	262.55 \$
R. Dion mobilité*(contrat de service)	250.00 \$
Remorque des Monts* (pièces)	22.89 \$
Rona Forget*(fournitures)	48.25 \$
Santé Harvard Santex* (expertise)	1 839.60 \$
Services d'entretien St-Jovite*(entretien 10 roues)	7 581.84 \$
Service d'entretien ménager M.C. (entretien)	908.30 \$
Shaw Direct (musique pavillon)	39.29 \$
Urba+ consultant*(urbanisme)	375.75 \$
USD Global*(pièces bacs)	2 265.28 \$
Salaires et contributions d'employeur	36 299.98 \$
Frais de banque	120.39 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de mars 2020, transmis en date du 17 avril 2020.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-0065

4.2 Lettre d'entente numéro 3 avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section 4852

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852 se sont entendus sur les termes d'une lettre d'entente visant à prolonger la durée du statut de salarié temporaire d'un employé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu :

QUE le conseil approuve la lettre d'entente numéro 3 et modifiant la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852 ;

QUE le conseil autorise la mairesse, Pascale Blais ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer la lettre d'entente numéro 3 au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs les conseillers Hervey William Howe, Jonathan Morgan, Dale Rathwell, Marc Poirier et Paul Pepin votent en faveur de la résolution.

Monsieur le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

5. Sécurité publique

2020-0066

5.1 Désignation d'un responsable pour l'application du règlement provincial « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* »

CONSIDÉRANT que le « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* » est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est chargée de l'application de ce règlement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un fonctionnaire à titre d'inspecteur ou d'enquêteur sur le territoire de la municipalité aux fins de veiller à l'application du règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que la municipalité désigne l'inspecteur municipal et le chef d'équipe des travaux publics, comme fonctionnaire inspecteur et enquêteur sur le territoire de la municipalité aux fins de veiller à l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-0067

5.2 Contrôle routier – Déploiement des ressources nécessaires

CONSIDÉRANT que nous vivons présentement un contexte particulier de crise en lien avec la pandémie de la COVID-19 qui sévit et pour lequel il n'existe actuellement aucun vaccin ni aucun traitement ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a agi de façon diligente et proactive jusqu'à maintenant dans la gestion de la crise en ne lésinant pas sur les mesures déployées ;

CONSIDÉRANT que les mesures déployées visent particulièrement à sauver des vies, en assurant le bon fonctionnement du système de santé afin que chacun puisse avoir accès aux soins de santé qu'il requiert ;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement en matériel de protection essentiel pour le personnel de la santé est limité et constitue une préoccupation dont l'issue pour le moment demeure incertaine ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement, sur les recommandations de ses professionnels-conseils, estime que la meilleure façon de limiter la propagation est l'isolement de chacun à son domicile principal en réservant les sorties aux besoins essentiels et par la compartimentation des régions sociosanitaires ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a restreint l'accès à plusieurs régions sociosanitaires du Québec, dont certaines avec des contrôles routiers permanents et d'autres sporadiques et aléatoires. En outre, plusieurs de ces régions sont reconnues comme étant touristiques et sont à la veille de leur saison normale de fort achalandage ;

CONSIDÉRANT que plusieurs individus ne respectent pas les consignes édictées par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place, bien que nécessaires, ont des impacts psychologique, social et économique à toutes échelles et qu'il est dans l'intérêt de tous que celles-ci soient déployées, mais en contrepartie, qu'elles soient de la durée la plus brève possible ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu :

QUE le conseil appuie les mesures d'isolement individuel au domicile principal de chaque individu tout en limitant les sorties aux besoins essentiels ainsi que la compartimentation des régions sociosanitaires déjà décrétées ;

QUE la municipalité d'Arundel demande au gouvernement du Québec que, pour son territoire, soit déployé ou qu'il soit demandé le déploiement des ressources nécessaires pour établir des contrôles routiers permanents limitant les déplacements à ceux dits essentiels pour la durée de la crise afin de limiter la propagation et conséquemment, réduire dans le temps les mesures ;

Et

QUE soit transmis une copie de la présente résolution à la ministre responsable des Laurentides, madame Sylvie D'Amours, à la députée provinciale, madame Agnès Grondin, au préfet de la MRC des Laurentides, monsieur Marc L'Heureux ainsi qu'aux municipalités des MRC d'Argenteuil, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs les conseillers Hervey William Howe, Jonathan Morgan, Thomas Bates, Marc Poirier et Paul Pepin votent en faveur de la résolution.

Madame la mairesse Pascale Blais et Monsieur le conseiller Dale Rathwell votent contre la résolution.

6. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

2020-0068

6.1 Demande d'appui – Fonds pour la large bande (CRTC) - Bell

CONSIDÉRANT que le Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) permet aux entreprises de télécommunication canadiennes de soumettre des demandes de financement pour la réalisation de projets d'amélioration de la couverture Internet dans les régions où il y a un grand besoin de services Internet à la large bande et sans-fils mobiles ;

CONSIDÉRANT qu'il est prioritaire de rendre accessible aux citoyens une connexion Internet fiable, rapide et de qualité, partout où ils se trouvent ;

CONSIDÉRANT que Bell a l'intention de soumettre un projet pour améliorer la couverture Internet sur une portion du territoire d'Arundel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu :

D'APPUYER Bell dans sa demande de financement pour la réalisation de son projet d'amélioration de la couverture Internet sur une portion du

territoire d'Arundel, dans le cadre du Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

Et

DE DEMANDER à Bell d'augmenter son offre de services pour l'amélioration de la couverture Internet à la large bande et sans-fil mobile à tout le territoire de la municipalité d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Loisirs et culture

2020-0069

7.1 Demande d'aide financière – Loisirs Arundel – Année 2020

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel est un organisme actif dans la communauté et que la municipalité désire lui apporter une aide financière afin de l'appuyer dans le développement du loisir à Arundel ;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel offre à la population, plusieurs activités tout au long de l'année dont l'accès à des sentiers de ski de fond et de raquette durant la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que la municipalité accorde une subvention de 750 \$ comme aide financière pour l'organisation d'activités et le maintien, l'entretien, l'opération et l'amélioration des sentiers de ski de fond et de raquette pour l'année 2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Messieurs les conseillers Hervey William Howe, Jonathan Morgan, Dale Rathwell, Marc Poirier et Paul Pepin votent en faveur de la résolution.

Monsieur le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

2020-0070

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell et résolu que la séance soit levée à 19 : 34 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale